Organiser le service de sécurité incendie et exercer l'encadrement

8 min de lecture · Arrêté du 2 mai 2005 : article 2 (missions du chef de service) ; annexe IV (SSIAP 3), 7e partie « Le management de l'équipe de sécurité », séquence 1 « Organiser le service » et séquence 2 « Exercer la fonction d'encadrement »
Sources consultées le 13 novembre 2026

Un chef de service sécurité incendie dirige une équipe, des moyens et des documents. Le programme SSIAP 3 lui consacre deux séquences : organiser le service, puis exercer l'encadrement. Voici ce qu'elles contiennent.

En bref

- Deux séquences : **organiser le service** (avec une note écrite en application) et **exercer l'encadrement** (avec des exercices).
- Organiser : types de service, recrutement, **équipements**, **rondes**, **documents**, composition de l'équipe, contrôles.
- Encadrer : **autorité**, ordres, entretien hiérarchique, réunion, **communication de crise**.
- Le management du service est la première des missions du chef de service.

Un chef de service ne se contente pas de connaître le règlement de sécurité : il dirige des personnes et des moyens. Les huit points du programme en font une feuille de route de gestionnaire.

Les missions du chef de service

Avant les séquences, l'article 2 de l'arrêté fixe ce que l'on attend du chef de service : arrêté du 2 mai 2005, art. 2 : les chefs de service de sécurité incendie ont pour missions le management du service de sécurité, le conseil du chef d'établissement en matière de sécurité incendie, l'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent et le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs) ; les chefs d'équipe : le respect de l'hygiène et de la sécurité du travail dans ses aspects de sécurité incendie, le management de l'équipe de sécurité, la formation du personnel, la prévision technique encadrée par les règlements de sécurité (lecture et manipulation des tableaux de signalisation, délivrance des permis de feu), l'entretien élémentaire des moyens de sécurité

incendie, l'assistance à personnes et la direction du poste de sécurité lors des sinistres.

La première mission, le management du service, est celle que cette partie du programme développe. Elle prolonge celle du chef d'équipe, décrite dans la fiche sur la gestion et le management de l'équipe, mais à une autre échelle.

Organiser le service

La séquence 1 a pour thème la gestion du personnel et des moyens du service. Son contenu est le plus dense du programme sur ce sujet.

> **VOCABULAIRE**
>
> **Organisation du service**
> service intégré, externalisé ou mixte ; notions de personnels prestataires et intérimaires ; notion de délit de marchandage.
>
> **Recrutement**
> déterminer le profil professionnel, les qualités humaines nécessaires et le niveau de connaissances requis.
>
> **Missions**
> définies conformément à l'article MS 46, à l'arrêté et à l'article GH 62.
>
> **Équipements**
> moyens de communication, rondiers (horodateurs), équipements individuels, matériel informatique, tenue, matériel de secours à victimes.
>
> **Organisation des rondes**
> ronde d'ouverture et de fermeture, rondes à horaires fixes ou aléatoires, rondes horodatées à itinéraire programmé.
>
> **Documents du service**
> règlement intérieur, plannings, main courante, recueil de procédures, rapports de rondes, inventaires, plan d'archivage, plans, classeur des qualifications et aptitudes médicales.

Le programme ajoute deux volets. Le premier est la composition du service : elle dépend des obligations réglementaires, des horaires d'ouverture au public et du type de service, avec le temps légal de travail, les congés payés, le repos hebdomadaire, les coefficients d'entreprise, la disponibilité et la gestion des absences imprévues. Le second est le contrôle : les résultats au regard des objectifs, les consignes, le comportement du groupe, ses ambitions et le réalisme du calendrier.

À RETENIR

Le programme ne donne **aucun effectif** : le nombre d'agents se détermine à partir des obligations réglementaires et des horaires d'ouverture, c'est-à-dire par un calcul propre à chaque établissement.

L'application est une note écrite sur les principes d'organisation d'une équipe de sécurité. La ronde, le service et le poste sont détaillés dans les fiches sur les rondes, sur le service de sécurité et ses consignes et sur le poste de sécurité.

Exercer la fonction d'encadrement

La séquence 2 a pour thème l'autorité dynamique. Le programme y fait deux colonnes : ce que l'on assume et ce que l'on pratique.

Assumer l'autorité

- Organiser et promouvoir l'évolution du service et des personnels (formation continue, carrière, compétences).
- Acquérir de la prestance, susciter la confiance.
- Connaître sa hiérarchie et ses collaborateurs.
- Adapter son style d'autorité aux situations.

La pratiquer

- Donner des directives et des ordres.
- Conduire un entretien hiérarchique.
- Organiser une réunion.
- Pratiquer la communication de crise.

L'application reprend la seconde colonne : formuler un ordre opérationnel, conduire un entretien hiérarchique, organiser une réunion et exercer la communication de crise.

Organiser et encadrer : deux gestes complémentaires

Organiser, c'est préparer le cadre : qui, avec quoi, quand. Encadrer, c'est faire vivre ce cadre : donner des ordres, entretenir la confiance, réunir l'équipe.

À retenir

- Deux séquences : organiser le service, exercer l'encadrement.
- Organiser : types de service, recrutement, équipements, rondes, documents, composition, contrôles.
- Encadrer : autorité, ordres, entretien hiérarchique, réunion, communication de crise.
- Le programme ne donne ni effectif ni modèle de planning.

S'entraîner sur ce thème

Le test du SSIAP 3 et l'examen blanc de 40 questions permettent de vérifier vos connaissances. Pour situer ce thème dans le parcours, voir la page SSIAP 1, 2 et 3. La fiche sur les consignes et incidents techniques montre comment un chef d'équipe applique ce cadre. La formation en ligne sur la sécurité incendie est une sensibilisation qui ne remplace pas la formation en centre.

Questions fréquentes

Que contient la séquence « Organiser le service » du SSIAP 3 ?

L'annexe IV de l'arrêté du 2 mai 2005 liste comme contenu l'organisation du service, le recrutement, les missions, les équipements, l'organisation des rondes, les documents du service, la composition du service et les contrôles ; l'application est une note écrite sur les principes d'organisation d'une équipe de sécurité.

Que contient la séquence « Exercer la fonction d'encadrement » ?

Le thème est l'autorité dynamique : fonctions de l'autorité, prestance, hiérarchie et collaborateurs, confiance, directives et ordres, style d'autorité, entretien hiérarchique, réunion, communication de crise. L'application consiste à formuler un ordre opérationnel, conduire un entretien hiérarchique, organiser une réunion et pratiquer la communication de crise.

Quels types de service le programme distingue-t-il ?

Le service intégré, externalisé et mixte. Le programme y ajoute les notions de personnels prestataires et intérimaires et la notion de délit de marchandage, sans définir ces termes.

Quelles sont les missions du chef de service ?

D'après l'article 2 de l'arrêté : le management du service de sécurité, le conseil du chef d'établissement en matière de sécurité incendie, l'assistance à personnes et le suivi des obligations de contrôle et d'entretien.

Sources

1. Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel des services de sécurité incendie des ERP et des IGH, article 2 ; annexe IV, 7e partie, séquences 1 et 2 ; version en vigueur au 13/11/2026, consulté le 13 novembre 2026
 https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000448223

Sources consultées le 13 novembre 2026 ; seconde vérification en cours. Les textes évoluent : la version en ligne de la fiche fait foi.

> Ce site aide à se préparer et à comprendre la réglementation de la sécurité privée. Il ne délivre ni carte professionnelle, ni titre, ni diplôme, ni certification.